

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

ADMINISTRATION GENERALE

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS
N° 2014-100 À 2015-007**

Délibération : **02.2015.010**

Transmis en préfecture le :

2 mars 2015

Séance du : **24 février 2015**

Compte-rendu affiché le **3 mars 2015**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **18 février 2015**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT (à partir du point 9), François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY (à partir du point 2), Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU (à partir du point 4), Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT (à partir du point 4)

Membres absents excusés à la séance :

Michel MONNET, Isabelle PICHERIT (jusqu'au point 9)

Pouvoirs :

Michel MONNET à Guillaume COUALLIER

Membres absents à la séance :

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2014-100	Résiliation de droit du marché n° 11/25 relatif aux opérateurs de vidéoprotection	Le marché 11/25 relatif aux opérateurs de vidéoprotection a été attribué à la société LYON SÉCURITÉ PRIVÉE en 2011. Cette société a été mise en liquidation judiciaire et n'est plus en mesure d'assurer l'exécution des prestations. La présente décision vise à résilier de droit ce marché et à lancer un marché à procédure adaptée afin de désigner un nouveau prestataire.
2014-101	Marché n° 14/32 Fourniture de couches	La circulaire n° 2011-105 du 29 juin 2011 relative à la prestation unique d'accueil du jeune enfant et de prise en charge des soins d'hygiène et des repas stipule que les structures d'accueil du jeune enfant fournissent les couches pour tous les enfants qui y sont gardés. Aussi la ville de Saint-Genis-Laval s'est associée aux structures Association Familiale, Pom' Cerises et Sucre d'Orge dans le cadre d'un groupement de commandes afin de faire des économies d'échelle. Une procédure adaptée a été lancée afin de désigner le nouveau prestataire pour la fourniture de couches. La présente décision vise, à l'issue de l'analyse des offres, à désigner le candidat FRANCE COLLECTIVITÉ HYGIÈNE (FCH) comme attributaire de ce marché.
2014-102	Acte de suppression de la régie de recettes auprès du service des sports	La ville de Saint-Genis-Laval ne vend plus de tickets pour les entrées à la piscine d'Irigny; la régie de recettes n'est donc plus nécessaire. La présente décision vise à la supprimer.
2014-103	Marché n° 13/38 Réhabilitation des sentiers pédestres « Sacuny, La clef des champs et l'Observatoire » Conception - fabrication et pose de signalétique : prorogation	Le marché 13/38 relatif à la signalétique sur les sentiers pédestres a été attribué à l'entreprise PIC BOIS par décision 2012-122 du 6 décembre 2013 et pour un montant de 17 590.75 € HT. Le délai d'exécution initialement prévu courait jusqu'au 17 janvier 2015. Suite à la mise en place de nouvelles technologies (QR codes) par le Grand Lyon et à leur décision d'en équiper la signalétique des sentiers pédestres saint-genois, la présente décision vise à prolonger le délai d'exécution de 3 mois, soit jusqu'au 17 avril 2015.

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2014-104	Marché 14/33 Accès internet et réseau VPN MPLS	En raison d'un besoin d'évolution qualitatif et financier de la connexion internet de l'Hôtel de Ville et de l'interconnexion des sites distants, une procédure adaptée relative à la fourniture d'accès internet et au réseau VPN MPLS a été lancée. 4 offres ont été remises dont trois ont été invitées à négocier. La présente décision vise, à l'issue de l'analyse des offres, à retenir le candidat COMPLETEL comme attributaire de ce marché pour un montant de mise en service de 450 euros HT puis un montant forfaitaire mensuel de 1 209 euros HT.
2014-105	Marché 13/13 Fourniture et pose de signalétique de bâtiment : affermissement de la tranche conditionnelle 2	Par décision 2013 -043 du 17 mai 2013, le marché relatif à la fourniture et la pose de signalétique des bâtiments communaux a été attribué à la société AZDO. Ce marché comportait une tranche ferme (10 premières réalisations) effectuée entre le 4 juin et le 2 septembre 2013. Le 18 septembre 2014 la tranche conditionnelle 1 (2 ^{ème} partie des équipements) a été affermée par décision 2014-072 et réalisée du 27 septembre au 30 octobre 2014. La présente décision vise à affermir la tranche conditionnelle 2 (troisième partie des équipements) qui sera réalisée sur le 1 ^{er} trimestre 2015 et dont les crédits ont été inscrits sur le budget 2015.
2014-106	Accord-cadre AC/67/08 " Travaux d'entretien des bâtiments" Avenant de transfert	Dans le cadre de la mise en redressement judiciaire de la société SOLS MODERNES, un plan de cession a été mis en place et le Tribunal de Commerce a cédé les actifs de la société SOLS MODERNES au profit de la société SOLS MODERNES AUTREMENT. Ainsi le lot n°8 de l'accord-cadre conclu entre la ville de Saint-Genis-Laval et la société SOLS MODERNES est transféré à la société SOLS MODERNES AUTREMENT.

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2014-107	<p>Marché n° 14/34 Travaux de restructuration et de rénovation de la médiathèque municipale de Saint-Genis-Laval : attribution du lot « Menuiseries intérieures et agencement »</p>	<p>Une consultation de marché public comportant 13 lots a été lancée afin de désigner les prestataires pour les travaux de la médiathèque. Cependant le lot n°7 "Menuiseries intérieures bois - agencement" a été déclaré infructueux faute d'offre. Aussi une nouvelle consultation a été lancée pour cet objet. La présente décision vise, à l'issue de l'analyse des offres, à retenir le candidat LAGEM comme attributaire de ce marché pour un montant de 273 268,82 euros HT.</p>
2014-108	<p>Marché 14/16 Travaux pour la restructuration de la médiathèque : lot 8 - Agrément d'un sous-traitant</p>	<p>Par décision 2014-034 du 10 juin 2014, les marchés de travaux relatifs à la rénovation de la médiathèque ont été attribués aux entreprises retenues, et plus particulièrement, le lot 8 « Carrelages - Faïences», à la SARL FONTAINE pour un montant de 29 800 euros HT. Une demande de sous-traitance en faveur de la société "TECH'SOLS" pour un montant de 15 070.80 euros et pour une mission de mise en œuvre d'isolant thermique et de chape liquide ciment a été proposée par la société FONTAINE. La présente décision vise à agréer la sous-traitance à la vue des pièces fournies.</p>
2014-109	<p>Marché n° 14/35 Mise à disposition de bennes</p>	<p>Le marché pour la mise à disposition et l'enlèvement de bennes utilisées par les services techniques arrive à son terme le 31 décembre 2014. Aussi une nouvelle consultation a été lancée. 5 candidats ont remis une offre. La présente décision vise, à l'issue de l'analyse des offres, à retenir la société ONYX (Veolia) comme attributaire.</p>

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2015-001	Marché n° 15/01 Mission d'assistance et de conseil pour la mise en place de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)	La ville de Saint-Genis-Laval souhaite mettre en application la TLPE sur son territoire. Aussi, afin que le dispositif et ses modalités répondent aux objectifs de la Ville, une consultation pour une mission d'assistance et de conseil pour la mise en place de la TLPE a été lancée. La présente décision vise, à l'issue de l'analyse des offres des quatre candidats, à retenir le candidat GO PUB comme attributaire pour un montant de 1 950 euros HT pour la tranche ferme d'aide à la détermination de la politique d'application de la TLPE.
2015-002	Marché n° 15/02 Achat de séjours de colonies de vacances été 2015 pour les 8 à 15 ans	Comme chaque année, la Ville de Saint-Genis-Laval propose aux jeunes Saint-Genois âgés de 8 à 15 ans des séjours de vacances d'été. Aussi un marché a été lancé afin de déterminer les prestataires pour les séjours pour l'été 2015. Ce marché est décomposé en deux lots séparés : Lot n° 1 : séjour en bord de mer du 12 au 19 juillet 2015; Lot n° 2 : séjour en bord de mer du 16 au 23 août 2015; La présente décision vise, à l'issue de l'analyse des offres, à retenir le candidat PEP42 comme attributaire du lot n° 1 et le candidat DJURINGA JUNIORS comme attributaire du lot n° 2.
2015-003	Constitution de partie civile de la Commune - Infraction aux règles de l'urbanisme de Monsieur Maxence BELLIER	La présente décision vise à la constitution de partie civile de la Commune dans le cadre de l'affaire à l'encontre de monsieur Maxence BELLIER domicilié 28 chemin des Collines à Saint-Genis-Laval pour infraction aux règles de l'urbanisme.
2015-004	Marché n° 14/11 Construction de la nouvelle Maison de Quartier des Collonges Lot 6 : agrément d'un sous-traitant	Les marchés de travaux relatifs à la construction d'une Maison de Quartier aux Collonges ont été attribués par décision 2014-021 du 15 avril 2014. L'entreprise BLANCHET a été retenue pour le lot 6 pour un montant de 250 000 euros HT. Cette entreprise propose un sous-traitant, la société ARES, pour la pose de deux portes automatiques, pour un montant de 7340.62 euros HT. La présente décision vise à agréer la sous-traitance au regard du dossier complet transmis par l'entreprise titulaire.

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2015-005	Avenant de transfert au marché 13/40 "Impression et façonnage", lot 3 "Impressions spécifiques"	La société SERIGRAPHIE MODERNE SAS a cédé son fonds de commerce à la société SOCIÉTÉ NOUVELLE SÉRIGRAPHIE MODERNE qui en a repris les actifs. Le marché 13/40 "Impression et façonnage", lot 3 "Impressions spécifiques" nous liant à cette société, la présente décision vise à établir un avenant de transfert afin de poursuivre l'exécution de ce marché.
2015-006	Restructuration de la médiathèque Lot 1 " Démolition - Gros œuvre" - Agrément d'un sous-traitant	L'entreprise PEIX, retenue sur le lot 1 " Démolition - gros œuvre " dans le cadre des travaux de restructuration de la médiathèque pour un montant de 143 311.90 € HT, demande l'agrément du sous-traitant "Société EVEREST" pour une mission de nettoyage de la façade et des vitres du bâtiment pour un montant de 4 080 €. Au vu du dossier complet fourni par l'entreprise, la présente décision vise à agréer sa candidature .
2015-007	Exonération pour les ciné-porteurs et les lycéens de l'atelier cinéma du lycée Descartes au ciné La Mouche	La présente décision vise à appliquer la gratuité au cinéma La Mouche pour les ciné-porteurs et les lycéens de l'atelier cinéma du lycée Descartes.

Vu la délibération en date du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Et conformément aux dispositions des articles L2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** des décisions n°2014-100 à 2015-007 prises dans le cadre de la délégation susvisée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland CRIMIER ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL PREND ACTE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

